



Les résidences d'écriture du Chalet Mauriac

à Saint-Symphorien

Appel à candidatures 2020

RÉSIDENCE TRANSMEDIA

ALCA agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine invite les auteurs français et francophones - **du livre et de l'écrit et/ou de l'audiovisuel et du cinéma** - à soumettre leur candidature pour l'obtention d'**une résidence d'écriture transmédia**, au **Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (33)**, en 2020. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, désormais propriété de la **Région Nouvelle-Aquitaine**, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Durée du séjour : 4 semaines
- Dates : **du 29 juin au 24 juillet 2020**
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (33)
- Bourse d'écriture de 400 euros nets/semaine et par auteur, octroyée par ALCA
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile français de l'auteur et de ses éventuels collaborateurs

AUTEURS CONCERNÉS

Les **auteurs et créateurs - de l'écrit et/ou de l'audiovisuel et du cinéma** - et **leurs collaborateurs artistiques et/ou personnes ressources sur un plan technique** (dans la limite de 3 personnes par résidence), dont les projets ont une **dimension transmédia**. L'objet de ces résidences est donc de fournir aux auteurs des conditions favorables au développement d'un projet de création originale s'appuyant sur les technologies numériques (*attention cela ne concerne pas la numérisation homothétique de livres précédemment édités sous format papier*). Il s'agit d'encourager les projets *intermedia* au carrefour de la littérature ou du cinéma et de l'audiovisuel, et des arts numériques, les projets qui utilisent les nouveaux supports d'écriture, interrogent leurs processus narratifs (hypertexte, transmédia...) ou bousculent les parcours de « lecture » et « d'écriture ».

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Peuvent déposer leur candidature les **auteurs français et de langue française de l'écrit** (auteurs, illustrateurs, traducteurs, bédéistes...) **et/ou du cinéma et de l'audiovisuel** (scénaristes et réalisateurs). Les candidats doivent justifier de productions ou de créations antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels.
- Avoir un projet d'écriture transmédia à développer en résidence.
- Être disponible sur une des périodes de résidence proposées.

Date limite de candidature : **10 mai 2019**

PRÉNOM et NOM

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Domaine artistique de votre projet

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) **Prénom**

Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / **Nationalité**

Numéro de Sécurité sociale

Adresse de votre domicile

..... **PAYS**

Téléphone **Courriel**

Blog ou site internet

• **L'écriture est-elle votre principale source de revenus ?** OUI - NON

• **Quelle est votre activité professionnelle et source de revenus habituelle ?**

.....

• **Êtes-vous affilié** • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• **Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?** OUI - NON

Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

• **Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ou d'une bourse d'écriture ou d'illustration ?** OUI - NON

Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé une bourse ou résidence.

.....

.....

• **Y a-t-il d'autres auteurs engagés sur ce projet ?** OUI - NON

Si oui, merci de remplir les prochaines rubriques

Votre premier collaborateur sur ce projet

NOM (état civil) Prénom


Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / Nationalité

Numéro de Sécurité sociale

Adresse du domicile

..... PAYS

Téléphone Courriel 

Blog ou site internet

• L'écriture est-elle sa principale source de revenus ? OUI - NON

• Quelle est son activité professionnelle et source de revenus habituelle ?

.....

• Est-il affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la

Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• Est-il dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

Votre second collaborateur sur ce projet

NOM (état civil) Prénom


Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / Nationalité

Numéro de Sécurité sociale

Adresse du domicile

..... PAYS

Téléphone Courriel 

Blog ou site internet

• L'écriture est-elle sa principale source de revenus ? OUI - NON

• Quelle est son activité professionnelle et source de revenus habituelle ?

.....

• Est-il affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• Est-il dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

Votre projet d'écriture transmédia en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif)

> **Présentation de votre projet et de la forme souhaitée, en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....
.....
.....

> **Avez-vous déjà signé un contrat avec un éditeur, un producteur, une société de diffusion pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat.

> **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

.....
.....

Documents à joindre au dossier

- **Le présent formulaire rempli et signé.**
- **Une lettre de motivation** adressée aux membres du jury, précisant vos attentes, les raisons de votre demande de résidence.
- **Une présentation de votre projet d'écriture transmédia** en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé et/ou de liens numériques ou vidéos
- **Votre CV** (et ceux de vos collaborateurs sur ce projet)
- **La liste complète de vos créations antérieures** (et celles de vos collaborateurs sur ce projet) : bibliographie, filmographie, etc... en précisant : titre, année de publication, éditeur, producteur ou structure de diffusion
- **Si vous êtes dispensé de précompte Agessa ou MDA** : merci de fournir une photocopie de votre dispense

Dossier scanné et complet à renvoyer avant le

10 mai 2019

par mail uniquement à :

residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

(en objet : Résidence transmédia 2020 – nom du porteur du projet)

Renseignements :

Pôle Vie littéraire

Flore Laroussinie +33 (0)5 47 50 10 13

Marion Colin +33 (0)5 47 50 10 17

Chalet Mauriac

Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

Résidence au Chalet Mauriac Transmédia 2020

Cahier des charges

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du Chalet Mauriac, à ALCA. Il s'agit d'offrir aux auteurs et créateurs des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture transmédia, personnel ou collaboratif, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes **auteur ou créateur français ou de langue française, de l'écrit et/ou de l'audiovisuel et du cinéma**
- Vous pouvez justifier de productions ou de créations antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels
- Vous avez un projet d'écriture transmédia à développer au cours de la résidence
- Vous êtes disponible sur une des périodes de résidence proposées

Durée du séjour > 4 semaines consécutives, non fractionnables

Dates du séjour > du lundi 29 juin au vendredi 24 juillet 2020

Nature de la résidence > La résidence offrira à l'auteur, et ses collaborateurs éventuels, le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70 % de leur temps à ce travail. Ils pourront cependant être sollicités pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, ce programme sera construit conjointement entre ALCA et les auteurs/créateurs, avant et pendant la résidence. ALCA met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

Rémunération des auteurs > Une bourse de création (rémunération en droits d'auteur) de 400€ net/semaine (quatre cents euros/semaine) est associée à chaque résidence. Elle sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. Elle est versée à chaque collaborateur, dans la limite de 3 personnes par projet. Les collaborateurs occasionnels (qui interviennent à un moment précis de la résidence, mais ne sont pas résidents) ne sont pas rémunérés par ALCA.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et ALCA acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Lieu d'hébergement > Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac 14, cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (France). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

Équipement du logement > Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéo projecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge du résident.

Transports > ALCA prend en charge les frais de voyage aller/retour domicile de l'auteur/Saint- Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2nde classe (dans la limite de 500 € pour les auteurs et créateurs domiciliés hors métropole française) ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Le résident gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à leur charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule, notamment pour ce qui concerne les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les arrivées et départs des résidents.
- Quatre vélos sont également à disposition des résidents.

Restauration > Les résidents sont autonomes pour leur restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par ALCA.

Frais de séjour > Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels

Engagements des auteur-e-s

Le résident s'engage :

- > À résider au Chalet Mauriac durant la période définie ; en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée.
- > À travailler au projet d'écriture sur la base duquel il a postulé à la résidence ; il tiendra ALCA informé de l'avancée de ce projet ;
- > À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- > À l'issue du séjour, le résident s'engage à tenir ALCA informée de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication écrite, il s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à ALCA et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

Convention de résidence > Une convention sera signée entre l'auteur et ALCA, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

Communication > ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail au moyen de :

- annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA
- information et création d'une page dédiée sur le site www.chaletmauriac.aquitaine.fr
- publication d'un entretien dans la revue numérique d'ALCA, *Éclairs* (<http://eclairs.aquitaine.fr>) et ses futures déclinaisons
- réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le résident, dont les clichés seront diffusés notamment dans la revue numérique

Modalité d'attribution > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA. Le jury se réunira pour délibérer courant juillet 2019. Les candidats sont avertis du choix final du jury par courrier signé de la direction d'Alca.